Le nouvel Observateur

Sciences et Avenir

Challenges

DÉCOUVREZ.



ACTUALITE PRÉSIDENTIELLE 2012 HIGH TECH BIBLIOBS VOYAGE IMMO TELE OBS CINE AUTO EMPLOI

MONDE PRÉSIDENTIELLE US SOCIÉTÉ ENQUÊTES SPORT PLANÈTE ECONOMIE CULTURE DOSSIERS TENDANCE PEOPLE TABLE PHOTO VIDÉO BLOGS

Rechercher

ACCUEIL > SOCIÉTÉ > HICHEUR, LE COUPABLE IDÉAL?

Hicheur, le coupable idéal?

Cree le 26-03-2012 à 121120 - Mis à Jour	a 141110 Reagil			
Tweeter	1	Share	0	RÉAGIR
Mots-clés : JUSTICE, TERRORISME, II	NGENIEUR, Société			

PARIS (AP) — Courant 2009, Adlène Hicheur a échangé des propos contestables avec un membre supposé d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. Des échanges de courriels sans la moindre intention de mener un projet précis, insiste sa défense qui met désormais en garde, à l'approche de l'ouverture jeudi de son procès devant le tribunal correctionnel de Paris, contre tout "amalgame" avec l'affaire Mohamed Merah.

Adlène Hicheur, 35 ans, est incarcéré depuis son arrestation le 8 octobre 2009, alors qu'il s'apprêtait à prendre un vol aller-retour pour l'Algérie où il devait acquérir un terrain. Ce ressortissant franco-algérien était surveillé depuis 2008 par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Seul mis en examen dans ce dossier, il va être jugé pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

En 2009, ce docteur en physique des particules qui travaille au Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) est immobilisé chez lui à cause d'une hernie discale. Il surfe sur Internet et entre en contact avec Mustapha Debchi, membre supposé d'AQMI. Selon l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, ce dernier lui écrit en février qu'il souhaite mener des opérations kamikaze en France et propose qu'ils soient "tous les deux en tête de liste".

Adlène Hicheur préfère "faire ce qui peut durer même s'il s'agit (de) petits actes", mentionnant cependant l'organisation d'"une opération de martyr sur un objectif vital des ennemis". "J'espère te faire comprendre que je ne suis pas lâche", écrit-il à Debchi. Plus tard, il propose comme cible le 27e bataillon de chasseurs alpins d'Annecy, à Cran-Gevrier.

En juin, son interlocuteur le presse: "Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot: est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité activant en France?" Adlène Hicheur répond que oui, mais se contente de proposer quelques pistes stratégiques: "cibler les industries vitales de l'ennemi", comme le groupe pétrolier Total, des "objectifs militaires et politiques pour punir les gouvernements européens" ou encore "exécuter des assassinats ciblés".

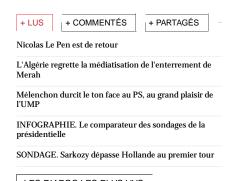
Ces propos sont "peut-être certes discutables, contestables, critiquables", reconnaît son avocat, Me Patrick Baudouin. Mais "là, on est vraiment dans le (...) procès d'intention", déclare-t-il à l'Associated Press, soulignant que son client n'a jamais "eu le moindre début d'intention d'acte concret pour l'aide ou la préparation d'un acte terroriste".

Et d'estimer que cette affaire est "emblématique des dérives de la lutte antiterroriste", avec le placement en détention provisoire, pendant deux ans et demi, d'un homme qui a simplement échangé des courriels.

Adlène Hicheur a été présenté, selon Me Baudouin, comme le coupable idéal. L'instruction a été menée "à charge", avec "une vérité pré-établie qu'il faut à tout prix conforter", des traductions "approximatives ou inexactes" de l'arabe au français, et des tentatives de subornation de témoins, a accusé Me Baudouin. Mais "lorsque l'interlocuteur d'Adlène Hicheur, qui est présenté sans preuve absolue comme étant un cadre de l'AQMI, veut le pousser à une action plus concrète, Hicheur ne va jamais tomber dans le panneau".

Mustapha Debchi sera interrogé en février 2011 par les autorités algériennes, mais cette audition est "intervenue dans des conditions qui n'ont rien à voir avec le minimum de respect du plus mauvais des codes de procédure pénale", a déploré l'avocat. Les questions des enquêteurs n'y figurent pas, pas plus qu'un document d'identité.

Devant les juges en charge du dossier, le suspect a expliqué qu'il se trouvait à l'époque "dans un état de santé qui ne lui permettait pas de jauger la portée de ses propos". Christophe Teissier et Nathalie Poux contestent ces affirmations dans leur ordonnance: dès sa sortie de l'hôpital, écrivent-ils, il a envoyé à Mustapha Debchi des messages "dont la cohérence intellectuelle ne laisse supposer aucune déficience ou altération".



LES DIAPOS LES PLUS VUS

Soirée électrique pour David et Cathy Guetta



24 heures en images



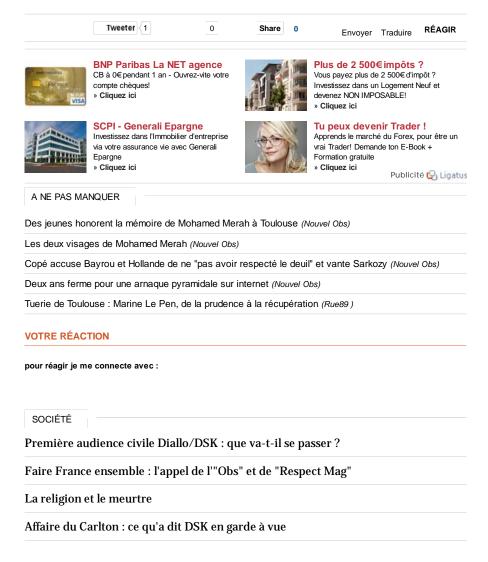
Benoît XVI heureux comme un pape au Mexique et à Cuba

28/03/2012 19:39 1 of 4

Patrick Baudouin a en tout cas mis en garde contre tout "amalgame" avec l'affaire Mohamed Merah. Il est "évident que les événements de Toulouse et de Montauban ne créent pas le climat le plus propice a priori pour le procès". Mais "les deux situations sont vraiment totalement différentes", a-t-il insisté, rappelant qu'aucune arme n'a été retrouvée chez lui et qu'il ne s'est jamais rendu en Afghanistan, en Tchétchénie ou en Irak.

Et selon lui, la police aurait très bien pu le maintenir sous surveillance, sans l'interpeller. "On ne sentait pas quelque chose qui dégénérait (...) S'il y avait eu le moindre élément précis tendant à préparer quelque chose ou à apporter une aide à quelque chose, on aurait pu à ce moment-là franchir le pas". "Il ne faut pas faire d'Hicheur un bouc émissaire d'une affaire à laquelle il est complètement étranger", a-t-il conclu. AP

ir/jk/cov/mw







SOCIÉTÉ



Première audience civile Diallo/DSK : que va-t-il se passer ?



Faire France ensemble : l'appel de l'"Obs" et de "Respect Mag"



La religion et le meurtre



Affaire du Carlton : ce qu'a dit DSK en garde à vue



VIDEO. Pourquoi Mohamed Merah aurait pu être un "indic"

> Tous les articles de la rubrique société

Vanessa Br... Monnier Frères Wonderbra
La Redoute
16.90€

₩ PUBLICITÉ